

**EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa
séance du Jeudi 23 Mars 2023 à 18 h 30**

(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc	X				HENRY Philippe	X			
ANTION Claude	X				KEROUH Nordine			X	
BAUGNON Mathilde	X				LECLERCQ Josiane		X		à DUPUIS Claudine
BUARD CHAMPESME Jocelyne		X		à CHAZAL Raphaël	LEFEBVRE Gilles	X			
CARRÉ Cyrielle	X				NICKLAUS Bruno	X			
CHAZAL Raphaël	X				NOËL Pascal		X		à ANCEAUX Jean-Luc
COURTOIS Jean-Paul	X				PAUCHET David	X			
DAVIGNY Pamela			X		PIERSON Fabien	X			
DUPUIS Claudine	X				PIGEARD Sandrine	X			
GARNIER Christian	X				SCHUMANN Yves	X			
GÉRARD Christine	X				THOUVENIN Odile	X			
GILLARDIN-THOMAS Véronique		X		à COURTOIS Jean-Paul	TOTAL	17	4	2	

Il dénombre 17 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23 Membres

Votants

Présents	17	21
Pouvoirs	4	
Absents	2	

Pouvoir(s) :

Mme BUARD CHAMPESNE Jocelyne à M. CHAZAL Raphaël
Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. COURTOIS Jean-Paul
Mme LECLERCQ Josiane à Mme DUPUIS Claudine
M. NOËL Pascal à M. ANCEAUX Jean-Luc

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- ⇒ **Ville** – Compte Administratif 2022,
- ⇒ **Ville** – Compte de gestion 2022,
- ⇒ **Ville** – Fiscalité 2023.

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

M. CHAZAL Raphaël est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité (21 voix pour).

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du : Jeudi 9 février 2023 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023 à 18h30 est adopté à l'unanimité (21 voix pour).

N° 1 – 2023 03 23 008

1. Ville – Compte Administratif 2022

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré et **par 15 voix pour et 5 abstentions**, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2022 de la Ville.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 se décompose de la manière suivante :

Résultat d'Investissement (excédent)	652 958,21 €
Résultats de Fonctionnement (excédent)	723 172,66 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 :	1 376 130,87 €

Au 31 décembre 2022, les restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement	268 393,87 €
Recettes d'Investissement	43 881,00 €

Total des RAR : **- 224 512,87 €**

Résultat net (excédentaire) : **1 151 618,00 €**

Le Maire reprend la présidence de la séance.

N° 2 – 2023 03 23 009

2. Ville – Compte de gestion 2022

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2022 de la Ville tel qu'arrêté par le Trésorier.

N°3- 2023 03 23 010

3. Ville – Fiscalité 2023

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal :

- vote les taux communaux de la fiscalité pour l'année 2023 :

	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe d'habitation (1)
Taux communaux 2023	28,84 %	17,58 %	2,91 %

- autorise le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition 1259 joint à la présente délibération.

(1) *uniquement sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.*

Séance du Conseil Municipal levée à 19h37

Compte-rendu affiché le 27 mars 2023

Le Maire
Claude ANTION

